



Revue de Civilisation Contemporaine de l'Université de Bretagne Occidentale
EUROPES / AMÉRIQUES
<http://www.univ-brest.fr/amnis/>

*La mortalité gendarmique sous l'Occupation (1940-1944).
Les corps d'un Corps*

Emmanuel Chevet
Université de Bourgogne
France

En 1940, l'Etat Français qui succède à la III^e République signe l'armistice avec l'Allemagne : une partie du pays est occupée et l'armée française dissoute¹. Ce n'est pas le cas de la gendarmerie malgré son statut militaire². Institution centenaire spécifiquement française, issue de la Maréchaussée, la Gendarmerie Nationale est une force républicaine de maintien de l'ordre. Aux yeux de Vichy, défendre l'unité de ce Corps, c'est garder intact le symbole du maintien de l'ordre français, et partant, un véritable moteur de la légitimité du régime en zone occupée. Après de sinueuses négociations menées activement par sa hiérarchie³, la gendarmerie française survit. Cela a pour prix l'engagement de ses membres, à tous les échelons, dans la collaboration professionnelle avec l'occupant. Jusqu'au terme de l'année 1942, les gendarmes sont les incontournables – parfois indéfectibles – collègues de travail des Allemands. Ils collaborent physiquement avec l'occupant par le biais d'une « accommodation »⁴ morale dictée par leur esprit de corps. Il arrive que des gendarmes tentent de se soustraire subtilement à certains ordres par patriotisme. La figure charismatique du Maréchal Pétain et la continuité du quotidien professionnel (cibles communistes, étrangères ou maçonniques préexistantes à l'Occupation et missions de maintien de l'ordre intérieur issues de l'état de guerre depuis 1939) provoquent, sinon le rattachement des gendarmes au régime, du moins endort la méfiance de beaucoup : sous l'Occupation, le travail du gendarme continue... Le réveil des consciences – si tant est qu'inconscience il y ait jusqu'alors – s'opère au tournant de l'année 1943. Progressivement, des gendarmes s'exposent à une désobéissance, encore ponctuelle, individuelle et masquée. Ce n'est qu'à l'été 1944, suite au débarquement de Normandie

¹ En zone occupée (nord), il n'y a plus d'armée française. En zone libre (sud), une centaine de milliers de militaires composent une armée dite d'armistice.

² En vertu de l'article IV de la Convention d'Armistice, la suppression de la gendarmerie est envisagée par les forces allemandes d'occupation.

³ Cazals, Claude, *La gendarmerie sous l'occupation*, Paris, Les Editions la Musse, 1994, p. 58.

⁴ Expression empruntée à Burrin, Philippe, *La France à l'heure allemande, 1940-1944*, Paris, Seuil, 1995.

et à l'éclosion exponentielle des maquis, que la gendarmerie rejoint massivement les rangs de la Résistance.

A la Libération, un processus d'épuration en interne s'amorce avec la distribution des bons et mauvais points : les récompenses, les gratifications et autres promotions s'accompagnent de sanctions et punitions, résultats d'enquêtes confidentielles afin de détecter collaborateurs et serviteurs désormais considérés indignes. Dans le cadre de cette démarche corporative manichéenne, des hommes sont brutalement confrontés à leur passé, autopsié par leurs propres supérieurs et collègues⁵. Cette opération d'assainissement doit présenter une garantie de légitimité avec le rétablissement de la légalité républicaine. Mais gommer les aspérités est insuffisant, et quelques pièces polies sont soigneusement exhibées :

*Exposée à la furia purificatoire de la Libération, la gendarmerie, s'était alors très rapidement calfeutrée derrière l'étoffe de ses héros (Vérines, Martin, Guillaudot...) pour tenter de restaurer une image de marque un tant soit peu malmenée durant les heures sombres.*⁶

Au sein de ce panel des représentants intouchables de l'institution, nombreux sont ceux qui sont morts, victimes de l'appareil répressif nazi. Mais si les funestes destins de ces individualités vont offrir un bouclier improvisé à la mémoire immédiate d'après-guerre, puis d'icônes emblématiques de l'héroïsme corporatif des décennies plus tard⁷, la mortalité globale du corps peut aussi servir de talon historique à long terme. Il y a peu, Claude Cazals, le pionnier de la recherche sur la gendarmerie sous l'Occupation, établit très furtivement, dans un article consacré à la dialectique « gendarmerie et résistance », un corollaire entre résistance et mortalité. S'il est reconnu que des gendarmes ont collaboré, « la gendarmerie eut aussi pendant cette période un autre visage. L'importance de ses pertes en atteste »⁸. Loin d'être discutable, ce théorème proposé offre un nouveau type de parade éthique – et arithmétique – à la gendarmerie de cette période : le nombre de ses morts. Se pencher sur la mortalité nécessite pourtant de dépasser l'élémentaire jalon de la statistique numérique. Le nombre n'est un facteur explicatif que s'il est disséqué par des paramètres complémentaires. C'est d'abord la condition du trépas qui détermine son impact. Une exécution sommaire ne peut se comparer à une disparition survenue lors d'un affrontement. Il faut alors observer l'origine de cette fin, son auteur. Des Allemands ou des Français ? La sentence d'un tribunal militaire ou le geste d'une faction illégale ? La nuance est majeure. La facette chronologique permet ensuite de circonscrire un découpage selon différentes temporalités. Mais à ces trois données, il faut ajouter un facteur original à ce sujet,

⁵ Sont punissables « tous faits commis entre le 16 juin 1940 et la date de la Libération, qui constituent des infractions aux lois pénales en vigueur le 16 juin 1940 », révélant « l'intention de leurs auteurs de favoriser les entreprises de toutes natures de l'ennemi, et cela nonobstant toute législation en vigueur ». Cité dans Service Historique de la Gendarmerie Nationale (SHGN), carton 21E2, rapport du chef d'escadron Laurent, n° 472/2, 27/12/1944.

⁶ Travail inédit communiqué par Jean-François, Nativité, « Volontariat et résistance officielle : l'engagement des gendarmes dans les FFI et FFL (1940-1944) », p. 1.

⁷ A titre d'exemples : Couvreur Colette et Descamps Pierre, *Vie et mort du chef d'escadron Descamps, héros et martyr de la Résistance française*, Toulouse, Privat, 1968 - Gilbert Charles, *Soldats bleus dans l'ombre. Maurice Guillaudot et ses gendarmes dans la Résistance*, Les Sables d'Olonne, Éditions Le Cercle d'Or, 1977 - Gmeline, Patrick (de), *Le lieutenant-colonel Jean Vérines, gendarme, garde républicain, soldat de l'ombre*, d'après le témoignage, les documents et les archives du colonel (c.r.) Guy Vérines, Paris, Charles-Lavauzelle, 1985 - Accoce, Pierre, *Les gendarmes dans la Résistance*, Paris, Presses de la Cité, 2001.

⁸ Cazals, Claude, « Gendarmerie et résistance » in *Revue de la Gendarmerie Nationale*, hors-série n°3, 3^o trimestre 2002, p. 57.

précisant si le décès d'un gendarme survient dans la légalité ou l'illégalité (c'est-à-dire dans le maquis), passerelle d'intelligibilité incontournable pour une analyse sur la gendarmerie de ces années. Cette succession de combinaisons est un repère introductif afin d'appréhender la mortalité au travers du prisme mémoriel, insertion d'une réflexion sur les traces de la mort en temps de guerre, sur la construction du souvenir corporatif et les moteurs de l'oubli institutionnel.

Quelles places les gendarmes morts sous l'Occupation récoltent-ils dans la mémoire collective ? Sont-ils visibles et à quelle échelle ? Comment sont-ils instrumentalisés ?

Notre analyse porte sur la gendarmerie bourguignonne, composée de cinq compagnies de gendarmerie départementale sous l'Occupation : Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire (Nord), Saône-et-Loire Bis (Sud) et Yonne. A l'exception des disparitions pour causes naturelles, fautes de statistiques complètes, tous les décès sont comptabilisés (il n'y a pas de « portés disparus »).

Les sentiers de l'effigie résistante : les gendarmes morts avec les maquis

La mort des combats

Dans leur très grande majorité, les gendarmes bourguignons sont passés aux maquis en août 1944, troquant leur uniforme contre le brassard FFI⁹ et passant dans l'illégalité. Sur les cinq compagnies, trente gendarmes meurent durant les combats de la Libération. Le chiffre est important. C'est vraisemblablement près de 10 % du total national¹⁰. Trois types de mortalité se dégagent.

Ce sont d'abord les gendarmes morts dans l'affrontement avec les troupes d'occupation. Parmi eux, douze tombent les armes à la main dans l'illégalité des rangs des maquisards¹¹. Neuf autres gendarmes sont tués dans des combats face aux Allemands mais sous l'uniforme de la gendarmerie, n'ayant pas rejoint le maquis¹². Toutes ces disparitions laissent après-guerre une marque visuelle : à l'entrée de leur brigade respective, une plaque commémorative est érigée à leur nom (R.Bouzereau à Genlis ou P.Ménétrier à Pontallier-sur-Saône par exemple).

L'institution dénombre également les exécutions de six de ses gendarmes en Bourgogne. Dans les cinq compagnies, aucun n'est fusillé dans le cadre de la légalité, tous le sont dans l'illégalité¹³. En rejoignant le maquis, les gendarmes deviennent des

⁹ Forces Françaises de l'Intérieur : il s'agit du nom attribué en 1944 aux différents groupements de combattants français, constitués clandestinement dans la France occupée, et luttant contre les Allemands.

¹⁰ Jacques Revise estime que 226 gendarmes sont « tués lors des combats de la Libération » (Revise Jacques, « la gendarmerie et la Libération » in *L'essor de la gendarmerie nationale*, n° 249, octobre 1994, pp. 15-20).

¹¹ Nous donnons ici un échantillon de références : SHGN, carton 21E15, rapport du capitaine Tournemire, n° 55/4, 02/11/1944 - Service Historique de l'Armée de Terre (SHAT), *journal de marche et opérations de la compagnie FFI du canton de Selongey*, par le lieutenant Paul Bernot, écrit le 12 novembre 1944, pp. 90 - Archives Départementales de Côte-d'Or (ADCO), carton 6J92/8, F19a, amicale Henri Bourgogne, « gendarmes dans la Résistance », dossier Pierre Bernard - SHGN, carton 89E26, rapport du capitaine Proust, commandant la section d'Auxerre, n° 32/2 et 34/2 et 72/2, 25/09/1944 - Vigreux, Marcel, *Le Morvan pendant la Seconde Guerre mondiale*, ARORM, 1998, p. 174 - SHGN, carton 71E46, état nominatif des militaires de la section de Louhans tués en service depuis le 1° juin 1944, n° 10/2, 20/09/1944.

¹² C'est le cas notamment de sept gendarmes d'une même brigade massacrés lors d'un affrontement déséquilibré avec une colonne de chars allemands : SHGN, carton 19911, rapport du lieutenant-colonel Tanguy, commandant provisoirement la 8° légion, n° 140/4 P.O, 17/09/1945.

¹³ ADCO, carton 6J92/7, liste des membres du maquis Henri Bourgogne - SHGN, carton 19825, liste des militaires de la légion morts au champ d'Honneur, ou décédés des suites des blessures, n° 71/3AA, 13/11/1944 - ARORY/CDIH, *Sur les chemins de l'Histoire et du souvenir*, Auxerre, ARORY, 1993, p. V

francs-tireurs que les troupes allemandes considèrent comme des « terroristes » : ils ne sont pas traités en prisonniers de guerre et arrestation rime avec exécution sommaire. A l'image d'une plaque commémorative dédiée au gendarme Decamme à l'entrée de la brigade de Dijon, rue de Metz, ou de la stèle funéraire érigée au gendarme Delangre dans le village de Venarey-lès-Laumes, ces morts hissés au rang de martyrs laissent une trace architecturale. Les dénominateurs communs à toutes ces mortalités - la temporalité (été 1944) et les conditions (tués par des Allemands) - achèvent de les associer dans les mémoires : ils sont alors vingt-sept gendarmes à mourir « avec » les maquis.

Il y a enfin des victimes d'accidents en périphérie des combats. Des gendarmes meurent dans des conditions moins héroïques ou tragiques que leurs camarades. Si l'un d'entre eux disparaît de manière purement accidentelle¹⁴, deux autres décès résultent d'une méprise. Le premier est abattu au volant d'une voiture par des maquisards croyant avoir affaire à un soldat allemand¹⁵. Le second, devenu agent de liaison et sergent-chef au maquis, est victime lors d'une reconnaissance en voiture d'une rafale de mitrailleuse tirée d'un avion décrit comme « inconnu » (mais vraisemblablement des forces Anglo-américaines)¹⁶. Ces deux derniers gendarmes victimes de tirs amis (ou « tirs fratricides ») sont cependant reconnus comme « tués à l'ennemi ». Cela signifie mourir face à l'Allemand, généralement dans les combats, ce qui établit une distinction avec les déportés ou les gendarmes fusillés. Une mort accidentelle n'est pas aussi glorieuse que celles d'hommes tombant sous le crépitement des balles, armes à la main, aux maquis :

*Les soldats tués aux combats n'étaient pas envisagés en tant qu'individus mais comme une communauté de camarades.*¹⁷

C'est pourquoi deux gendarmes tués accidentellement sont assimilés à leurs collègues. « Le nom grandit quand l'homme tombe »¹⁸. Au-delà de l'hommage posthume, l'institution érige par des monuments commémoratifs l'effigie du gendarme maquisard, et partant, celle du Résistant.

Les déportés du maquis

En Bourgogne, deux autres hommes sont morts en raison de leurs liens avec les maquis, mais dans des conditions radicalement différentes. L'adjudant Lucien Bocher et le gendarme Henri Chayot sont morts en déportation. Appartenant à la même brigade de Semur-en-Auxois (Côte-d'Or), ils soutiennent activement l'un des maquis les plus influents de la région (le maquis Henri Bourgogne) dès le printemps 1943. L'un est arrêté en octobre de la même année, l'autre au mois de juillet 1944, tous deux après

- SHGN, carton 21E2, rapport du chef d'escadron Laurent, n° 42/2, 29/09/1944 - SHGN, carton 71E88, état nominatif des militaires tués ou disparus dans les combats pour la Libération (compagnie de Saône et Loire), n° 118/2, 24/10/1944.

¹⁴ SHGN, carton 71E88, état nominatif des militaires tués ou disparus dans les combats pour la Libération (compagnie de Saône et Loire), n° 118/2, 24/10/1944.

¹⁵ SHGN, carton 58E23, rapport succinct du capitaine Charon, commandant la section de Clamecy, n° 12/2, 18/09/1944.

¹⁶ Bureau Résistance, Château de Vincennes, *dossiers individuels*, gendarme Serge Cortial.

¹⁷ Mosse George Lachmann, *De la Grande Guerre au totalitarisme, « la brutalisation des sociétés européennes »*, Paris, Hachette littératures, traduit en 1999 (première édition en 1990), p. 93.

¹⁸ Hugo Victor, *L'Expiation*, V, 13.

avoir été dénoncés à la Gestapo¹⁹. Henri Chayot est officiellement mort dans les camps le 26 avril 1945 tandis que le décès de l'adjudant Lucien Bocher est daté du mois de mars 1945²⁰. Leurs noms circulent fréquemment dans les correspondances de la hiérarchie au sortir de la guerre : leur déportation est connue de toute la gendarmerie de la région et ils sont proposés pour une médaille de la Résistance Française.

Parallèlement, plusieurs années après la Libération, leurs noms surgissent de *Mémoires* d'anciens résistants et d'articles d'amicales de la Résistance²¹. C'est moins leur acte de désobéissance que leur lien anticipé à un maquis puissant, dès l'année 1943, qui met en lumière leur déportation²². Arrêtés dans la légalité, ils sont paradoxalement considérés comme tués avec le maquis.

*L'institution a donné naissance à des cellules immunitaires destinées à exprimer et à faire vivre collectivement l'ampleur des lésions reçues individuellement.*²³

Ces trente-deux victimes, désignés frères d'armes morts pour la Libération, à l'opposé du portrait d'un gendarme collaborateur, servent d'expiation à une institution fréquemment compromise pendant près de quatre années d'Occupation. Leur disparition, replacée emblématiquement dans le combat du maquis, est présentée comme un label de résistance jusqu'à en devenir la seule mortalité visible de cette époque. Il y a une surimpression dans l'espace local. Une équation visuelle s'instaure : chaque mort a une stèle. Par réfraction, la gendarmerie semble être un foyer de résistants sous l'Occupation. Pourtant n'aurait-elle pas d'autres victimes sous l'Occupation ?

Les silhouettes floues : les morts représentatives

Les disparitions imprécises

L'auteur et la condition du décès ne sont pas les seuls vecteurs du souvenir. Trois autres gendarmes tués par les Allemands ne laissent qu'une empreinte vague dans la mémoire collective. Deux situations se présentent.

A l'approche de la Libération, les bombardements se multiplient et ce sont six gendarmes qui meurent sous les obus en France²⁴. En Bourgogne, un décès survient dans ces conditions²⁵. Cette disparition ne laisse pas de véritable trace dans la mémoire de la gendarmerie. Ce n'est pas un héros mais une victime anonyme de la guerre.

D'autres victimes des Allemands laissent un souvenir tout aussi voilé. C'est le cas du maréchal des logis-chef Camille Colin de la brigade de Couches les Mines, arrêté le 25 mai 1944 pour « activité anti-allemande » et reconnu « mort en déportation » le 6 mai 1945²⁶. Un autre gendarme est « présumé fusillé » pendant plusieurs jours après la

¹⁹ Acronyme de l'appellation allemande de ce service (*Geheime Staatspolizei*) : la Gestapo est la police secrète d'Etat de la force d'occupation allemande.

²⁰ SHGN, carton 1A316, Personnels tués au combat, décédés des suites de blessures et morts en déportation, « table alphabétique », annexe note n° 04248/Gend.T, 25/01/1946.

²¹ Nous renvoyons sommairement aux cartons des ADCO : 6J81, 6J88 et 6J92/8 principalement.

²² Bureau Résistance, *Dossiers individuels*, adjudant Lucien Bocher - gendarme Henri Chayot.

²³ Nativité, Jean-François, « La gendarmerie durant la seconde Guerre mondiale : Entre mémoire du silence et silences de la mémoire » in *Revue Historique des Armées*, n° 234, 2004, p. 107.

²⁴ SHGN, carton 1A316, Personnels tués au combat, décédés des suites de blessures et morts en déportation, « table alphabétique », annexe note n° 04248/Gend.T, 25/01/1946.

²⁵ SHGN, carton 89E44, rapport du capitaine Poiret, n° 707/2, 16/09/1944.

²⁶ SHGN, carton 71E88, rapport sur les absences des gendarmes de la compagnie, n° 34/2, 03/10/1944 - SHGN, carton 1A316, Personnels tués au combat, décédés des suites de blessures et morts en déportation, « table alphabétique », annexe note n° 04248/Gend.T, 25/01/1946.

Libération, mais soudainement aperçu dans un train en partance pour l'Allemagne le 3 octobre 1944. Il ne rentre jamais à sa brigade et meurt déporté en décembre 1944²⁷. Leur mémoire est voilée, disséminée dans la statistique nationale des déportés de la gendarmerie²⁸, contrairement au souvenir notoire laissé par les deux autres déportés du maquis. Pourquoi ? D'abord parce que leur souvenir individuel ne se pérennise pas dans la mémoire collective d'un maquis. De plus, le chemin de leur disparition est long et inconnu : les déportations se déroulent parfois en amont de la Libération tandis que la détermination de la mort s'établit en aval, souvent en 1945. Enfin ces victimes ne sont pas celles des combats mais celles de la barbarie nazie, d'une rupture physique et psychologique dont la mémoire a ses propres temporalités²⁹.

L'abcès de fixation

Au fil des derniers mois, le commandant de la compagnie de Côte-d'Or, Robert Barthuet, officier discipliné, obéissant aux ordres supérieurs, se compromet intégralement avec les autorités d'occupation suite à l'intensification des maquis. Il est à la fois le prototype et le vecteur de la collaboration dans la région³⁰, son zèle lui valant une promotion en mai 1944. Il est exécuté au mois d'août 1944 sur ordre d'un chef de maquis en liaison avec un mystérieux informateur de la gendarmerie³¹. Cette affaire est problématique pour l'institution. Mais, ce nom et cette mort ne sont pas entièrement oubliés. Événement difficile à dissimuler, il est alors présenté à contre-emploi par l'historiographie officielle, qui « reconnaît, depuis peu, le rôle de quelques brebis galeuses, dont l'activité criminelle sert surtout à cacher la participation collective de l'institution à la politique répressive de Vichy, au service de l'occupant »³². Ce raisonnement de Jean-Marc Berlière – sur la police – peut se transposer à l'endroit de la gendarmerie : Robert Barthuet, sommairement éliminé, a le profil idéal d'un chef coupable, seul... Il est alors l'image d'un virus exhibé comme unique dans la région.

Quatre décès laissent un souvenir trouble : si trois silhouettes demeurent dans l'anonymat chiffré des victimes de la guerre et de la barbarie, la mort exemplaire d'un

²⁷ SHGN, carton 71E205, état des militaires de la section de Macon tués en service depuis le 1^o juin 1944, n^o 7/2, 25/09/1944 (Louis DAUTREY) - SHGN, carton 71E1013, rapport de la section de Tournus, n^o 32/2, 12/10/1944 - SHGN, carton 1A316, Personnels tués au combat, décédés des suites de blessures et morts en déportation, « table alphabétique », annexe note n^o 04248/Gend.T, 25/01/1946.

²⁸ Au total, quatre gendarmes bourguignons meurent déportés, soit un peu moins de 2% du total national : Jacques Révise estime que 258 gendarmes sont morts en déportation (Révise Jacques, « la gendarmerie et la Libération » in *L'essor de la gendarmerie nationale*, n^o 249, octobre 1994, pp. 15-20). Bernard Mouraz dénombre 226 déportés (cité dans Circulaire n^o 24200/MA/Gend.Déco, 19/06/1963 in LUC Jean-Noël (dir.), *Histoire de la maréchaussée et de la gendarmerie, guide de recherche*, Paris, SHGN, 2005, p.105). Enfin, il y a 220 « morts et disparus en déportation » comptabilisés dans le carton 1A316 (SHGN), Personnels tués au combat, décédés des suites de blessures et morts en déportation, « table alphabétique », annexe note n^o 04248/Gend.T, 25/01/1946.

²⁹ Les déportés survivants aux camps d'exterminations ne parleront pas dès leur retour. Par exemple, la spécificité de la déportation des Juifs est reconnue près de trente années après les faits, afin de rétablir une vérité laissée longtemps dans l'antichambre de la mémoire des résistants déportés. Résurgence tardive d'une mémoire voulue discrète au départ parfois par les victimes juives elles-mêmes. Voir Roussio Henry, Conan Eric, *Vichy, un passé qui ne passe pas*, Paris, Fayard, 1994.

³⁰ ADCO, carton W20929, rapport d'enquête après la Libération, de l'inspecteur de police Louis Denizot, des Renseignements Généraux, adressé au commissaire spécial, n^o 4023, non daté - SHGN, carton 19787, rapport du lieutenant-colonel Le Guennec sur l'état d'esprit du personnel de la légion, n^o 184/4, 13/04/1944.

³¹ Hennequin, Gilles, *La résistance en Côte d'Or, Tome IV*, pp. 36-37.

³² Berlière, Jean-Marc, *Le Monde des polices en France*, Paris, Ed. Complexe, 1996, p. 199.

quatrième gomme les ambivalences et offre en reflet une vision déculpabilisée de la gendarmerie. Relativiser cette conception nécessite de retrouver d'autres victimes.

Les victimes oubliées : les gendarmes abattus par le maquis.

Les victimes qui dérangent

Durant toute l'Occupation, la position de la gendarmerie, au carrefour de la population, des Allemands et de la Milice, aimante les dilemmes, les suspicions et les risques : risque d'être pris pour cible qui augmente avec les maquis armés. Ils sont huit gendarmes à tomber sous les balles des maquisards dans la région.

Il faut distinguer les victimes d'exécutions sommaires, des hommes abattus durant leur service. D'un côté, hormis la mort du commandant Barthuet, trois gendarmes de la région sont victimes d'assassinats planifiés par des maquisards en février, juin et juillet 1944³³. Après-guerre, leur histoire demeure inconnue, leur exécution passée sous silence, leurs actes oubliés. De l'autre, quatre autres gendarmes sont tués lors de banals contrôles d'identité qui tournent mal. La chronologie offre une réelle perspective d'analyse : ces quatre décès ont lieu entre le mois de février et le début du mois de juin 1944³⁴. Ces bornes temporelles marquent le renforcement structurel maquisard dans la région avant le débarquement du 6 juin 1944 : les FFI sont mieux armés et plus imposants, climat propice à l'affrontement avec les forces de l'ordre. Ces quatre décès s'inscrivent pourtant dans l'ancestral processus du maintien de l'ordre contre des groupes de désordre, tels que les traditionnels « voleurs » et autres « bandits ». Mais cette mortalité inhérente à cette institution peut être dérangeante puisqu'elle prend une tout autre signification avec le prisme de l'Occupation.

Sept gendarmes sur quarante-quatre sont abattus par le maquis en Bourgogne entre 1940 et 1944. La proportion est non négligeable. Un autre chiffre est beaucoup plus éloquent : les trois gendarmes exécutés par les maquis sont tous des gradés. Aucun gendarme du rang n'est assassiné. C'est une donnée révélatrice d'une perception du chef de gendarmerie par les maquis, comme seul collaborateur responsable à éliminer, et dont l'exécution est généralement postérieure au Débarquement. Inversement, les quatre gendarmes tués dans le cadre du maintien de l'ordre quotidien tombent avant le 6 juin 1944, date à partir de laquelle la gendarmerie va devenir impuissante face aux maquis. Des gendarmes meurent sous les balles des maquisards, ce qui ne fait qu'induire une statistique défavorable à un portrait partisan de l'institution. C'est pourquoi cette frange de la mortalité est reléguée dans l'antichambre mémorielle.

Le souvenir choisi

La facette troublante d'une victime peut être aussi diligemment omise de la mémoire collective. Raymond Engel est gendarme en Côte-d'Or depuis le début de l'Armistice, récupéré de la légion d'Alsace et de Lorraine, zone déclarée interdite lors de la défaite de 1940. Ce gendarme ne fait l'objet d'aucune sanction depuis le début de l'Occupation. Le 20 mars 1943, il est arrêté par les autorités allemandes pour avoir abrité un réfractaire au STO. Il est révoqué le 12 juin³⁵. A la fin du mois d'août 1943, un

³³ SHGN, carton 71E137, rapport du lieutenant Coffin, n° 342/2, 15/06/1944 - SHGN, carton 89E204, rapport du commandant de la brigade de l'Isle sur Serein, n° 68/2, 30/1/1944 - SHGN, carton 58E12, rapport de synthèse, n° 35/4, 27/02/1944.

³⁴ SHGN, carton 58E12, rapport de synthèse, n° 35/4, 27/02/1944 - SHGN, carton 58E36, rapport du capitaine Pierre, commandant la section de Nevers, n° 418/2, 18/04/1944 - ADCO, carton 6J41, fiches « exécutions extrajudiciaires », enquête menée par Roger Meuret.

³⁵ SHGN, carton 19787, note du lieutenant-colonel Le Guennec commandant la 8° légion, n° 72/4, 31/03/1943.

maquis qu'il vient tout juste d'intégrer est attaqué et démantelé. Il est le seul à recouvrer la liberté et se retrouve dans un nouveau maquis au mois de novembre 1943. Démasqué, il avoue avoir infiltré ce maquis au service des Allemands et est exécuté le 29 décembre.

Seul le témoignage d'un résistant fait resurgir le souvenir maquisard de ce gendarme³⁶. Les rapports de la gendarmerie sont, eux, fragmentaires. Plusieurs évoquent après la Libération la première partie de l'affaire, c'est-à-dire la désobéissance et la révocation de ce gendarme ; un unique rapport de l'un de ses collègues, établi en janvier 1945, restitue succinctement son passage aux maquis en décembre 1943³⁷. Mais il n'est nullement question de sa trahison. Ne reste que le souvenir d'un gendarme désobéissant, sinon résistant du maquis. Est-ce voulu ? D'un côté, il meurt alors qu'il n'appartient plus à la gendarmerie loin des combats de la Libération, tant mis sous le feu des projecteurs. De l'autre, des gendarmes déserteurs affirmés et résistants reconnus, abattus dans des maquis avant les combats de l'été 1944, laissent un souvenir plus vivace que lui. De même, un gendarme retraité créateur d'un maquis local est signalé dans divers rapports de l'institution. Mais, il n'est pas mort... Enfin, le cas Engel ne simplifie pas les rouages mémoriels manichéens : le dissident de 1943 est collaborateur en 1944.

Les morts de huit gendarmes sont plongées dans l'oubli. Les conditions et la chronologie de cette mortalité permettent de déceler la complexité à laquelle est confrontée cette force de l'ordre durant l'Occupation. « Etre mort, c'est être en proie aux vivants »³⁸ : ce ne sont pas tant ces morts que l'institution veut oublier que leurs auteurs maquisards.

Conclusion

La mort de quarante-quatre gendarmes bourguignons sous l'Occupation représente approximativement 4 % du total national de l'institution sur cette période³⁹. Ce pourcentage, qui représente la moyenne schématique pour la vingtaine des régions françaises, ne permet pas d'assertion tranchée. En grande majorité, les gendarmes de Bourgogne meurent face aux troupes allemandes aux côtés des maquis, dans les combats de l'été 1944. Une minorité tombe sous les balles maquisardes (un homme sur quatre). Vu sous cet angle, la mortalité atteste d'une gendarmerie composée essentiellement d'hommes en faveur de la Résistance. Il faut pourtant nuancer.

D'un côté, la disparition de plus d'une trentaine de gendarmes aux côtés des maquis ne permet pas de déterminer qu'il s'agisse d'autant de résistants. Il ne faut pas négliger le fait que la plupart des gendarmes bourguignons qui rejoignent le maquis à l'été 1944 suivent scrupuleusement un ordre de désertion de leur hiérarchie : le 15 août 1944, tous les gendarmes de la région reçoivent l'ordre de désertir et de rejoindre les rangs du maquis⁴⁰. Si certains désertent par conviction résistante, beaucoup abandonnent ce jour-là leur poste parce qu'il s'agit d'un ordre. Ainsi, mourir aux maquis est pour certains la funeste conséquence d'un geste initialement légaliste, avant d'être résistant. De l'autre, le meurtre d'un gendarme par le maquis ne prouve pas qu'il fût un collaborateur. Si un officier et trois gradés sont exécutés de manière planifiée, quatre autres gendarmes sont

³⁶ Archives Nationales, carton 72AJ114, dossier 2, témoignage du capitaine Guillemain, écrit le 27 juin 1947 (on retrouve ce témoignage aux ADCO, dans le carton 6J19).

³⁷ SHGN, carton 21E21, rapport du gendarme Faucogney, n° 7/2, 14/01/1945.

³⁸ Sartre, Jean-Paul, *L'Être et le Néant*, Paris, Gallimard, 1943, p. 628.

³⁹ Selon Jacques Revise, les pertes nationales s'élèveraient à 1028 morts dans la gendarmerie : Revise, Jacques, « la gendarmerie et la Libération » in *L'essor de la gendarmerie nationale*, n° 249, octobre 1994, pp. 15-20.

⁴⁰ SHGN, carton 19825, rapport du chef d'escadron Berger, n° 9/4 P.O., 23/09/1944.

victimes de rencontres qui tournent mal ; si un gendarme est fusillé pour trahison contre le maquis, un autre est tué accidentellement par des camarades maquisards.

Il y a encore plus complexe : si le maréchal des logis-chef P. Ménérier est abattu dans les rangs d'un maquis les armes à la main contre l'occupant, quelques semaines auparavant d'autres maquisards tentent de venir l'exécuter à sa brigade de Pontailleur-sur-Saône, sur l'ordre d'un chef FTP local⁴¹. Cette tentative d'assassinat ne signifie pas indubitablement que ce gendarme ait été un collaborateur, mais plutôt qu'il a été perçu comme tel. Encore une fois, le gradé commandant la brigade est la cible du maquis... Il ne faut pas isoler cet exemple, encore moins le généraliser, mais simplement signaler que la mort et sa mémoire ne représentent pas l'ensemble des actes d'un gendarme sous l'Occupation. Par conséquent, le nombre de morts peut encore moins justifier d'une position résistante de la gendarmerie.

La statistique la plus éloquente reste finalement la suivante : quarante et un décès sont liés aux maquis dans la région, soit près de 95 % de cette mortalité. Si un officier et huit gendarmes sont abattus par des maquis, il faut leur ajouter trente gendarmes morts avec les maquis dans les combats de la Libération, ainsi que deux déportés liés aux maquis. Une critique peut être émise : la densité maquisarde de la région, notamment dans le Morvan⁴², influe sur cette conclusion. Moins de maquis signifierait-il moins de gendarmes morts ?⁴³ La mort des gendarmes bourguignons se lit moins dans une logique résistante qu'elle ne se tisse dans ce que nous pourrions décrire comme une trame maquisarde.

La mémoire impose néanmoins son dogme. L'oubli – ou non – des victimes est un formidable outil de lissage pour l'institution aux lendemains de la guerre, tant sur le court terme de l'épuration que sur un temps plus long d'une construction corporative panégyrique. A la surexposition d'une effigie de la victime du gendarme-maquisard, talon fédérateur à l'échelon local, se conjugue ensuite une mosaïque de morts floues, qui éclipsent subtilement d'autres plus complexes et ambivalentes. « La gendarmerie a capitalisé 'le meilleur' d'une mémoire de guerre »⁴⁴. Les gendarmes sont soit des victimes de leurs actes (laissant une empreinte nominative architecturale) soit des victimes de la guerre (statistique et informe). Ces derniers sont ceux tués sous les bombes, déportés sans liens aux maquis, agents zélés assassinés par des maquis ou enfin simples gendarmes abattus en service. L'officier Barthuet est présenté comme seul coupable.

*La seule dignité en ce siècle est d'appartenir au camp des victimes. Celui qui a survécu sans être une victime échappe et à la mort et à la dignité.*⁴⁵

La légitimité de la gendarmerie française après l'Occupation nécessite d'avoir des victimes. L'institution ne falsifie rien de son passé, elle le lisse en s'érigant une mémoire de victime. Cette expiation institutionnelle génère un renversement de

⁴¹ ADCO, carton 6J77, 2° pochette, liasse 'BDU3', compte rendu sommaire du groupe BDU3, par le commandant Noël, le 21/09/1944.

⁴² Vigreux, Marcel, *Le Morvan pendant la Seconde Guerre mondiale*, ARORM, 1998.

⁴³ C'est l'une des problématiques qui guident mon actuel travail de thèse : Chevet Emmanuel, *Gendarmerie et maquis sous l'Occupation (1943-1944)*, sous la direction du Pr Serge Wolikow, Université de Bourgogne.

⁴⁴ Nativité, Jean-François, « La gendarmerie durant la seconde Guerre mondiale : Entre mémoire du silence et silences de la mémoire » in *Revue Historique des Armées*, n° 234, 2004, p. 107.

⁴⁵ Von Rezzori, Gregor, interview, *Le Figaro*, 28/11/1996.

perspective. En un sens, ces corps sont paradoxalement victimes de la mémoire de leur corps.